

Tédération Française de Tennis de table Comité départemental Loire Haute-Loire



COUPE LOIRE HAUTE LOIRE

- Article 1 - Homologation :

La Coupe Loire Haute-Loire est un tournoi départemental, organisé par le Comité Loire Haute-Loire de tennis de table, par équipes de deux joueurs, mixtes ou non, ouvert à tous les joueurs (ses) licenciés (es) FFTT, de benjamins à vétérans...

- Article 2 - Organisation Sportive :

Chaque participant doit

- se faire pointer à son arrivée,
- faire preuve de sa licenciation (attestation de licence individuel ou collection ou encore justification via l'application FFTT).

La licence doit porter la mention « standard » attestant que le joueur a fourni un Certificat Médical. Dans le cas contraire, le joueur devra présenter son Certificat Médical sous peine de se voir refuser de jouer.

La tenue sportive est exigée.

Les balles, fournies par les participants, doivent être homologuées 3*** et en plastique.

- Article 3 – Organisation de la compétition :

A. TABLEAUX

Les tableaux proposés sont 5 - 7 / 8 - 10 / 11 - 13 / 14 - 16 / Toutes Séries.

Les participants ne peuvent s'engager que dans *un seul* tableau, mais avec la possibilité de s'inscrire dans un tableau supérieur pourvu qu'au moins un des deux joueurs ait le classement qui correspond au tableau en question.

B. DEROULEMENT

- La compétition débutera par une phase de poules (de 3 ou 4 équipes),
- Les parties se jouent au meilleur des 5 manches dans tous les tableaux et les poules.
- Les 1_{er} et 2_{ème} de poule intégreront, ensuite, le tableau EXCELLENCE (à élimination directe), alors que les 3_{ème} et 4_{ème} participeront au tableau PROPAGANDE (à élimination directe),
- Suivant le nombre d'inscrits, l'organisation se réserve le droit d'aménager au mieux les tableaux (notamment avec des poules de 2 équipes où la formule « Coupe Davis entière » serait jouée), le but étant que chacun des participants dispute au minimum 3 parties et les doubles correspondants.

C. EQUIPE:

Dans le cas où les joueurs d'une même équipe ont le même nombre de points FFTT, un des joueurs, au choix, jouera le rôle de numéro 1 à la première rencontre ET le restera tout au long de la compétition.

Article 4 – Droits d'engagement :

Le montant de l'inscription est celui du barème en vigueur, fixé par le Comité Loire Haute-Loire.

- Article 5 - Forfaits :

Tout (e) joueur(se) engagé(e) et absent(e) sans excuse valable (écrite et adressée au Comité dans les 48 heures) sera sanctionné(e) et devra s'acquitter d'une pénalité financière, selon le barème en vigueur, qui sera facturée à son club.

Toute équipe absente 5 minutes après un second appel sera déclarée forfait.